

# Réunion sur la concertation pour le projet des Halles à l'Hôtel de Ville (13/04/05)

*Compte rendu par Elisabeth Bourguinat*

Près d'une centaine de personnes assistaient à cette réunion. Du côté d'ACCOMPLIR : Laetitia Mougenot, Anne Hémar, François Weill, Gilles Pourbaix, Bernard Blot, Catherine Maufroy, Jean-Baptiste Tricaud, Anne René-Bazin et Elisabeth Bourguinat. Du côté du Collectif Rénovation des Halles : Françoise Thomas (Vivre aux Halles), Jacques Chavonnet (Association de défense des riverains "Châtelet-Les-Halles"), Jean Poyet (Association Qualité et sécurité autour de Saint-Eustache), Daniel Maachou (Association des riverains de la rue des Bourdonnais), Barbara Blot (Amicale des locataires du 118, rue Rambuteau), Pierre Tibouville (Conseil syndical du 9, rue Vauvilliers), Aron Mizrahi (Conseil syndical du 51-53 rue Saint-Sauveur), Jean-Claude Peard (Aménagement-Population du 15<sup>ème</sup> Arrondissement). Jean-Marin Rondeaux, président de la Plateforme des associations parisiennes d'habitants, dont fait partie ACCOMPLIR, et Fabrice Piauxt, de l'association Tam-Tam (13<sup>ème</sup>), qui nous aidés à préparer notre proposition de « contrat de concertation » étaient également là.

Nous avons également noté la présence du collectif Parole des Halles (composé des associations Paris des Halles, Curiositas, les Parents du Conservatoire du Centre, SOS Paris), du FSL, et de représentants des conseils de quartier. La liste complète sera probablement fournie par le compte rendu officiel que ne manquera pas d'établir la Direction de l'Urbanisme.

\*

Jean-Pierre Caffet a commencé par souligner que la Ville ne voulait pas se contenter du "minimum légal" en matière de concertation mais souhaitait nouer le dialogue le plus riche possible pour enrichir le projet, et qu'elle était même prête, sur certaines questions, à étudier des contre-projets comme à Paris Rive Gauche.

Catherine Barbé, Directrice de l'urbanisme, a présenté le document qui nous avait été envoyé, et nous a expliqué que la DU travaillerait en régie sur le projet jusqu'au premier semestre 2006, temps qui sera nécessaire au choix de l'aménageur.

Jean-Marin Rondeaux, président de la Plateforme, a présenté l'intervention suivante :

Vous savez combien notre Plateforme d'associations parisiennes d'habitants, créée fin 1967, est intéressée par le quartier des Halles. C'est à l'occasion de sa première rénovation, dans les années 70, qu'elle a montré à la Ville sa compétence sur les problèmes d'Urbanisme. C'est la raison pour laquelle nous vous écrivions, monsieur CAFFET, en janvier 2004 pour nous étonner de ne pas avoir été invités à donner notre avis sur le devenir de ce quartier où nous avons eu très longtemps notre siège (rue Rambuteau). Vous nous répondiez d'ailleurs que vous demandiez à la SEM Paris Centre de nous associer à la concertation. En mai 2004, nous avons dû intervenir auprès du Maire de Paris et de vous même pour nous étonner que la ville ait demandé des projets architecturaux à des professionnels sans même ouvrir la concertation sur les objectifs de l'opération. Nous demandions donc qu'associations, et conseils de quartier définissent avec la Ville la finalité du projet, participent ensuite au

comité de pilotage et constituent des groupes de travail pour décider de l'évolution du projet et la suivre.

Nous rappelons d'ailleurs cette position en septembre dernier, avant que la ville ne décide que l'équipe Seurat/Mangin serait coordinatrice du projet, ce dont, d'ailleurs, nous nous réjouissons puisqu'il était considéré par les habitants et par la plupart des associations comme le plus proche de ce qu'elles demandaient.

Nous sommes donc là, aujourd'hui, pour décider de la suite à donner à la concertation que vous avez décidé de rendre plus proche du terrain et nous vous en remercions.

La PLATEFORME, pour sa part, qui est l'une des associations qui a mis au point avec le ministère de l'Environnement, en 1996, la charte de la Concertation, estime que c'est un cadre qui doit pouvoir être utilisé en l'occurrence, bien qu'il soit pris en cours de route et n'ait pas été retenu en amont du projet.

Nous serons donc très intéressés de savoir comment la Ville a l'intention d'organiser cette concertation. Il est d'ailleurs malheureux qu'elle n'ait pas envoyé d'avance un projet.

Pour notre part, nous considérons :

- qu'il est nécessaire qu'il y ait une structure permanente avec un responsable chargé de l'interface entre les associations, les comités de quartier et le maître d'ouvrage, de la diffusion des documents et de l'organisation des réunions, en liaison avec les différents intervenants (ce qui a été fait sur Paris, rive gauche)
- que des groupes de travail puissent être organisés en tant que de besoins
- que la transparence soit organisée au même titre que l'information
- qu'un garant soit désigné pour suivre, de façon impartiale l'évolution du projet et veille à la réalité de la concertation et à la vérité des bilans

Nous suggérons donc qu'un petit groupe de travail mette rapidement au point les modalités de cette concertation dans un document qui serait soumis à la signature des différentes parties.

François Weill, président d'ACCOMPLIR, s'est exprimé au nom du Collectif Rénovation des Halles :

Nous nous réjouissons que la Mairie de Paris nous propose un dispositif de concertation formalisé. Nous voyons cependant quelques améliorations à lui apporter.

- 1) Ce document ne précise pas quel est l'objectif du dispositif de concertation, préalable pourtant indispensable. Nous demandons qu'il soit clairement indiqué, dans l'esprit de la Charte de la Concertation du Ministère de l'Aménagement, du Territoire et de l'Environnement (5 juillet 1996), que la concertation a pour objet de permettre aux parties prenantes de discuter et débattre, avant toutes décisions, de toutes les orientations, propositions, projets et modalités de mise en œuvre ayant trait au réaménagement du quartier des Halles, aux fins d'en assurer la meilleure qualité pour la collectivité et la meilleure adéquation possible aux attentes exprimées par les usagers.
- 2) Le comité de concertation doit être une structure permanente et non une série de rendez-vous dont le calendrier dépend seulement du maître d'ouvrage. Pour cela, il nous paraît nécessaire qu'il y ait un bureau dans lequel les associations soient représentées et qui supervise l'ensemble du déroulement de la concertation. Nous devons également disposer d'un interlocuteur permanent, identifié, représentant valablement la maîtrise d'ouvrage, et chargé d'apporter des réponses à nos questions.
- 3) Chaque groupe de travail thématique doit pouvoir créer librement des sous-groupes d'approfondissement qui pourront prendre des initiatives telles qu'organiser des débats avec les habitants, faire appel à des spécialistes des questions concernées, ou encore mobiliser des experts de la Ville et le maître d'œuvre, afin d'élaborer des propositions. Les résultats de leurs réflexions seront présentés au groupe de travail.
- 4) La politique d'information doit être conçue et organisée de sorte que chaque partie prenante dispose des moyens nécessaires à une bonne participation au processus de concertation. Cela signifie que chaque partie prenante s'engage à mettre à disposition de

- l'ensemble de toutes les autres et dans les meilleurs délais, toute information utile à la discussion collective.
- 5) Il est indispensable de créer sur le site officiel un forum de discussion ouvert à tous et structuré par thèmes.
  - 6) Il est indispensable de garantir les procédures en nommant un médiateur qui veille au bon déroulement de la concertation.
  - 7) Nous suggérons qu'un groupe de travail soit dès à présent créé sur la base du volontariat pour finaliser l'élaboration du dispositif de concertation et en assurer le suivi.

Serge Ezdra (Parents du Conservatoire du Centre) a repris les accusations ressassées par le collectif Paroles des Halles, pendant la première phase de la concertation, à l'encontre d'ACCOMPLIR et du Collectif Rénovation des Halles, qui « *ne seraient pas représentatifs de la population* » et qui auraient « *monopolisé la concertation* »<sup>1</sup>. Autre reproche, ACCOMPLIR aurait « *écrit un faux article pour manipuler l'opinion* »<sup>2</sup>. Jean-Pierre Caffet a objecté que ceux qui pensent que le Maire de Paris a pris sa décision simplement sur la foi d'un article de presse font preuve d'une grande naïveté...

Fabrice Piault (Tam-Tam) a insisté sur la nécessité de rattacher le futur dispositif de concertation à la Charte de 96, et a répondu aux critiques sur la prétendue « *usine à gaz* » de la concertation à Paris Rive Gauche en soulignant que la concertation n'était lourde et improductive que lorsqu'elle n'était pas portée par une volonté politique et qu'en conséquence elle patinait.

Catherine Dalbavie a pris la parole au nom de Paris des Halles pour expliquer

- que les associations ne sont pas représentatives de la population, que seuls nos élus le sont et que c'est donc à eux de prendre les décisions,
- qu'en conséquence, son association est opposée à la création d'un bureau du comité de concertation car, d'après elle, les associations qui y siègeraient ne seraient pas représentatives ;
- elle s'est opposée pour la même raison à ce qu'il y ait un représentant associatif dans le jury du concours international sur le Carreau.

Fabrice Piault a signalé que dans le 13<sup>ème</sup>, il y avait également des conflits entre associations mais qu'elles arrivaient au moins à se mettre d'accord pour organiser une rotation dans la représentation, au sein du bureau, du comité permanent de concertation.

---

<sup>1</sup> Cette formule péjorative pourrait être retournée en disant que ce collectif a réussi à fédérer la grande majorité des associations ayant souhaité participer à la concertation. En effet, parmi les 37 associations officiellement recensées comme participant à la concertation sur le projet des Halles au 21/10/04 par la SEM Paris Centre (qui n'a pas voulu reconnaître la participation des collectifs d'immeubles, pourtant intégrés à l'actuelle deuxième phase de la concertation), 28 faisaient partie du Collectif Rénovation des Halles. En y ajoutant les 3 autres associations qui, bien que n'en faisant pas partie, s'étaient également prononcées en faveur du projet Mangin, cela fait 31 associations sur 37. Dans ces conditions, faut-il parler de *scandaleux monopole* ou de *magnifique consensus* ?

<sup>2</sup> Une rumeur veut que nous soyons les auteurs de l'article signé « Eric Demillet, architecte », très favorable au projet de David Mangin, publié par *Libération* le 07/12/04. La rédaction a inséré quelques jours après un avis indiquant que la signature de cet article « *était abusivement associée à la profession d'architecte* », et en effet une simple vérification sur Google permettait de se rendre compte que cet architecte n'était cité nulle part et n'existait donc probablement pas. On nous a imputé cet article, comme si nous étions les seuls au monde à pouvoir penser du bien du projet Mangin, et comme si nous n'avions pas procédé depuis le départ de la façon la plus ouverte et transparente qui soit pour exprimer nos opinions. Nous redisons publiquement que nous ne sommes pas les auteurs de cet article.

Gilles Beauvais (Paris des Halles) a souligné à juste titre que les salariés du Forum devraient également être représentés dans la concertation.

Un représentant du FSL a demandé que l'ensemble des Parisiens et des Franciliens soient associés à cette nouvelle phase de la concertation.

Paule Champetier de Ribes (Curiositas) a suggéré que pour limiter le nombre de participants, on accorde un seul représentant à chacun des deux collectifs, Parole des Halles<sup>3</sup> et le Collectif Rénovation des Halles<sup>4</sup>.

Olivier Péray (Paris des Halles) a souligné qu'il y avait au moins une chose qui faisait consensus : la référence à la Charte de la concertation de 1996.

En fin de réunion, Jean-Pierre Caffet a évoqué divers points sur lesquels il a tantôt donné une réponse, tantôt laissé les choses en suspens :

- d'accord pour préciser l'objectif de la concertation et la rattacher à la Charte de 96 ;
- d'accord pour constituer des sous-groupes thématiques ou transversaux si nécessaire, sans toutefois les multiplier à l'excès, sinon cela deviendra ingérable : il est prêt à étudier des propositions ;
- d'accord pour s'engager sur une information réciproque ;
- d'accord pour que le site Internet ne soit pas qu'informatif, mais comprenne aussi un forum de discussion ;
- le comité de concertation se réunira deux fois par an plutôt qu'une ;
- sur le bureau : à voir ;
- idem sur le garant.

Il a proposé que les associations lui envoient leurs suggestions sur toutes ces questions et a annoncé une deuxième réunion des associations avant l'été, ainsi qu'une réunion publique avant la fin de l'année.

\*

Après cette réunion, Jean-Marin Rondeaux, de la Plateforme des associations parisiennes d'habitants, nous a donné communication d'une lettre qu'il adresse à Jean-Pierre Caffet et dans laquelle il déclare notamment

« Nous avons regretté qu'un certain nombre de participants n'aient rien compris à la démocratie participative que vous cherchez à mettre en place **pour donner** à chacun la possibilité de s'exprimer avant que les élus ne prennent leur décision.

Vous le savez, cette participation de la population, surtout des associations qui sont souvent mieux à même qu'un particulier isolé de répondre aux problèmes qui se posent, est un de nos soucis constants. Le simple fait que vos services aient fait des propositions (...) prouve bien que vous êtes favorable à une véritable concertation sur cet objectif : le réaménagement du quartier des halles.

Nous vous l'avons dit, et écrit, nous regrettons pour notre part que cette concertation de tous les intéressés n'ait pas été mise en place en amont du projet et que nous nous trouvions maintenant :

- D'une part devant une association et un collectif qui ont énormément travaillé sur le sujet, rassemblé beaucoup de monde et dont l'avis ne peut être ignoré

---

<sup>3</sup> Quatre associations membres.

<sup>4</sup> Trente-trois associations ou collectifs membres.

- De l'autre face à certains qui refusent le principe même de concertation, ce que nous ne pouvons accepter, puisque nous luttons depuis des années pour qu'il soit reconnu. »

De son côté, Ginette Treton (ADA 13 et concertation Paris Rive Gauche), nous écrivait après la réunion

- que la création d'un bureau « est absolument nécessaire pour les raisons mille fois décrites (coordination communes des thèmes à inscrire au calendrier des groupes thématiques). Le choix des personnes assistant à ces bureaux se fait sans problème car le travail qui s'y effectue est plutôt de nature "administrative" et n'exacerbe pas l'égo des associations. De ce fait cela ne crée aucun conflit entre elles (au niveau de PRG) »
- et que la représentation des associations dans les jurys « est indispensable – c'est une demande et une victoire de Marc Ambroise Rendu [Président d'Ile-de-France Environnement] il y a quelques années. Sur PRG, les associations ne disposent que d'une voix délibérative face à 20/25 membres composant le jury, mais cette représentation des associations est indispensable
  - parce que cela permet d'observer,
  - parce que cela permet d'intervenir,
  - parce que cela permet de fixer la position des associations. Cela donne une sacrée force pour la suite. »

Nous ne pouvons qu'approuver ces remarques et nous déplorons vivement que certains membres du collectif Paroles des Halles ne semblent vouloir participer à la concertation... que pour s'opposer à la participation des associations, sous prétexte que celles-ci ne seraient pas *représentatives*.

Chacun s'accorde à reconnaître que la *représentativité* des associations n'est pas la même que celle des élus. Faut-il pour autant que les associations s'interdisent d'exprimer leurs convictions, leurs souhaits, de développer des argumentaires, d'approfondir leurs réflexions et d'en faire part publiquement, afin de participer au débat sur la chose publique ?

Rappelons, avec Gilles-Laurent Rayssac, que « *la démocratie participative est là pour compléter, enrichir, accompagner le mouvement de la démocratie représentative* »<sup>5</sup>. La légitimité des acteurs de la démocratie participative ne se mesure pas de la même façon que celle des acteurs de la démocratie représentative, car ces deux expressions de la pratique démocratique ne relèvent pas du même plan et ne correspondent pas aux mêmes objectifs.

Ainsi, une association peut ne représenter qu'un petit groupe de personnes et apporter néanmoins une contribution décisive à un projet, parce que, étant porteuse de ce que l'on peut appeler "l'expertise d'usage", elle aura su identifier un obstacle ou une solution auxquels personne d'autre n'avait pensé. Ce qu'on attend des associations, ce n'est pas qu'elles décident à la place des élus (et elles n'ont donc pas à se légitimer par le nombre de personnes qu'elles représentent), mais qu'elles apportent leur point de vue, leur « fragment de vérité » qui, contribuant à la réflexion générale dans le cadre d'une délibération impliquant l'ensemble des acteurs concernés, permet, avec toutes les autres contributions, d'aboutir à la meilleure décision possible.

Espérons que toutes les associations qui souhaitent prendre part à la concertation le feront dans cet esprit.

---

<sup>5</sup> Extrait de la table-ronde « Concertation sur le projet des Halles : bilan et perspectives » du 22/01/05, consultable sur le site [www.accomplir.asso.fr](http://www.accomplir.asso.fr), rubrique « nos dossiers », « rénovation des Halles ».